

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE**

Date de la convocation 07 mai 2024
---------------------------------------

**Séance du 13 mai 2024**

Date d'affichage 07 mai 2024
---------------------------------

**L'an deux mille vingt-quatre, et le treize mai, à 20h30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Yolande ENCELLE, Carlos FERNANDEZ, Olivier JACQUELIN, Jean-Luc JULIEN, Franck LAROCHE, Laurent LIAUTAUD, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoir : Catherine GIRARD à Joëlle RICHAUD

Absents : Thierry FABRE, Emmanuelle FOGNINI

Secrétaire : Franck LAROCHE

<b>Objet de la Délibération n° 2024-020 du 13 mai 2024</b> <b>Acquisition de la parcelle A 281 de 254 m<sup>2</sup></b>
--

**Vu** l'acte de vente en date du 04 septembre 1967 entre Monsieur Joseph COLOMBANI agissant au nom et comme mandataire de Monsieur Edmond BLANCHARD et Madame Jeanne Marie BOURGUE, son épouse et Monsieur Armand Pelegrin RITI et Nicole Emilie Aimée ROUX son épouse,

**Considérant** que la parcelle cadastrée A 281 de 254 m<sup>2</sup>, parcelle de jardin actuellement inculte,

**Considérant** que la commune souhaite réaliser des jardins partagés,

**Considérant** la proposition d'achat faite à Madame Nicole Emilie Aimée ROUX veuve de Armand Pelegrin RITI,

**Considérant** que Madame Nicole Emilie Aimée ROUX veuve de Armand Pelegrin RITI, accepte de céder à la commune de St Martin de la Brasque la parcelle A 281 de 254 m<sup>2</sup> au prix de 1,50 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal, après consultation des documents, est invité à se prononcer sur l'achat à Madame Nicole Emilie Aimée ROUX veuve de Armand Pelegrin RITI, de la parcelle A 281 au prix de trois cent quatre-vingt-un euros (254 m<sup>2</sup> x 1,50 €)

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'achat de la parcelle A 281 de 254 m<sup>2</sup> à Madame Nicole Emilie Aimée ROUX veuve de Armand Pelegrin RITI, au prix de 381 euros
- **AUTORISE** Madame le Maire à réaliser toutes démarches et signer tous documents afférents à cet achat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance  
Franck LAROCHE

Le Maire,  
Joëlle RICHAUD

Envoyé en préfecture le 14/05/2024
Reçu en préfecture le 14/05/2024
Publié le
ID : 084-218401131-20240513-20240513020-DE



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE**

Date de la convocation  
07 mai 2024

Séance du 13 mai 2024

Date d'affichage  
07 mai 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, et le treize mai, à 20h30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Yolande ENCELLE, Carlos FERNANDEZ, Olivier JACQUELIN, Jean-Luc JULIEN, Franck LAROCHE, Laurent LIAUTAUD, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoir : Catherine GIRARD à Joëlle RICHAUD

Absents : Thierry FABRE, Emmanuelle FOGNINI

Secrétaire : Franck LAROCHE

**Objet de la délibération n° 2024-021 du 13 mai 2024**  
**Nomination d'un adjoint pour la signature d'actes administratifs**  
**Achat parcelle A 281**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que pour réaliser l'achat du terrain **section A parcelle 281 d'une surface de 2a 54 ca**, appartenant à :

Madame Nicole Emilie Aimée ROUX veuve de Armand Pelegrin RITI, la rédaction et la signature d'un acte authentique en la forme administrative est nécessaire.

Elle précise qu'en vertu des dispositions de l'article L.1311-14 du Code général des Collectivités territoriales, le maire est habilité à recevoir et à authentifier un acte de vente dressé en la forme administrative, selon la définition qu'en donne l'article 1317 du Code civil, ce dans la mesure où la commune est partie contractante.

Elle indique enfin que, s'agissant d'un pouvoir propre ne pouvant être délégué, le Conseil municipal doit désigner un adjoint pour signer cet acte en même temps que l'autre partie contractante et en présence de l'autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification de l'acte, à savoir le maire.

Elle invite le Conseil municipal à examiner s'il convient de désigner un adjoint pour signer un acte de vente dressé en la forme administrative.

Oui l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré et voté à main levée,

**Le Conseil Municipal,**

- Vu l'article L.1311-14 du Code général des Collectivités territoriales,
- Vu l'article L.2541-12 du Code général des Collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 084-218401131-20240513-20240513021-DE

- Vu l'article 1317 du Code civil,
- Vu la délibération du 13 mai 2024

Considérant la possibilité conférée au maire de rédiger un acte authentique de droit privé,

**DECIDE à l'unanimité :**

de **DESIGNER** Jean-Claude DOSSETTO, Adjoint au Maire, et en cas d'empêchement, Patrice VARAIRE, Adjoint au Maire, pour signer un acte de vente et plus généralement toutes pièces relatives à cette procédure.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance  
Franck LAROCHE



Le Maire,  
Joëlle RICHAUD



Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 084-218401131-20240513-20240513021-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE**

Date de la convocation 07 mai 2024
---------------------------------------

**Séance du 13 mai 2024**

Date d'affichage 07 mai 2024
---------------------------------

**L'an deux mille vingt-quatre, et le treize mai, à 20h30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Yolande ENCELLE, Carlos FERNANDEZ, Olivier JACQUELIN, Jean-Luc JULIEN, Franck LAROCHE, Laurent LIAUTAUD, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoir : Catherine GIRARD à Joëlle RICHAUD

Absents : Thierry FABRE, Emmanuelle FOGNINI

Secrétaire : Franck LAROCHE

<b>Objet de la délibération n° 2024-022 du 13 mai 2024</b> <b>FETE VOTIVE : tarif du repas</b>
---

**Vu** la délibération n° 2017-029 du 03 juillet 2017 portant sur le prix du repas de la fête votive le 1<sup>er</sup> week-end du mois d'août,

**Vu** la délibération n° 2022-020 du 16 mai 2022,

**Considérant** qu'en l'absence de comité des fêtes, c'est la commune qui organise la fête votive,

**Considérant** l'augmentation du prix des aliments et combustibles,

Il est proposé aux élus de passer le prix du repas pour les adultes à minima à 22 € et à maxima à 25 €, sans modifier le prix pour les enfants c'est-à-dire 12 € pour les enfants entre 7 et 12 ans et la gratuité jusqu'à 6 ans.

Après en avoir délibéré et voté à main levée,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Fixe** le prix du repas aux tarifs suivants :
  - gratuité jusqu'à 6 ans
  - 12 € pour les enfants de 7 à 12 ans
  - 22 € à partir de 13 ans

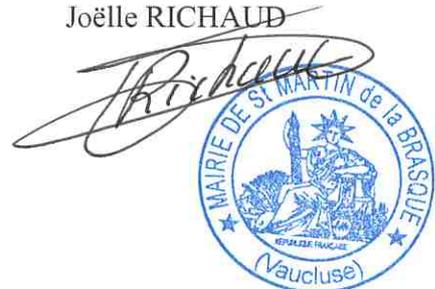
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance  
Franck LAROCHE



Le Maire,  
Joëlle RICHAUD



Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 084-218401131-20240513-20240513022-DE